



BTS Banque

LIEN FRANCE COMPÉTENCE

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38381/>

UFA BAUDIMONT - ARRAS

CODE RNCP

38381

CERTIFICATEUR

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

DATE DE
PUBLICATION DE LA
FICHE

15/12/2023

DATE D'ÉCHÉANCE
DE
L'ENREGISTREMENT

31/12/2028

• PUBLIC

Être âgé.e de moins de 29 ans (sauf, si le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.)

• PRÉREQUIS

Être titulaire d'un baccalauréat général, professionnel ou technologique STMG

Les baccalauréats technologiques STMG option mercatique et option gestion et finance sont un plus pour intégrer le BTS. Accesible via VAE <http://www.vae.gouv.fr>

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Selon les modalités définies par PARCOURSUP'.

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Début de la formation septembre

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le.la jeune sera capable de :

Passionner pour l'environnement bancaire, les transactions, le contact avec les clients,
Aimer l'accueil client, et le recherche de solution pour satisfaire un client,

Avoir le sens de l'organisation et être rigoureux,

Savoir et aimer transmettre des informations à l'écrit comme à l'oral,

Aimer évoluer dans un environnement informatique,

Aimer travailler avec une équipe de collaborateurs,

Avoir des antitudes pour s'adAPTER facilement à différents environnements d'entreprise

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Il est possible de poursuite ses études en Licence Professionnelle, bachelor ou en Cycle de commerce



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports Théoriques et pratiques – Enseignement général et Professionnel – Mise en situation professionnelle

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau 5

Epreuves d'examen ponctuelles – épreuves écrites, orales et de mises en situation professionnelle

La certification obtenue pour le tutélaire s'organise selon deux modalités d'évaluation :

Evaluations en contrôle en cours de formation

Examens écrits à la fin du cycle de formation

Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 20

• DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 24 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

• PROGRAMME

Accompagnement du parcours du client de services bancaires et financiers

Développement commercial

Conseil et expertise en solutions bancaires et financières

Veille organisationnelle, juridique, économique et sectorielle

Culture générale et expression

LV1

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon Décret n° 2023-858 du 6 septembre 2023 relatif à la fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 8289 €00. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

»

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

Banques

Etablissements du secteur bancaire et financier : les banques nationales, les banques mutualistes ou coopératives, les caisses d'épargne et de prévoyance, les caisses de crédit municipal, les sociétés financières ou encore les établissements financiers de la Poste

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeanbosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeanbosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

Nouvelle formation 2024 (Première session 2026)

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études
NC	NC	NC
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Taux d'insertion professionnelle en lien	
NC	NC	

• VALEUR AJOUTÉE:

Accompagnement, sécurisation des parcours, passerelle formation initiale et apprentissage

Participation aux événements du territoire

Projets pédagogiques

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande

COORDONNÉES UFA BAUDIMONT 17 rue Saint Maurice – CS 40573 62008 ARRAS Cedex 03 21 16 18 00	EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA : Katia SAUS	SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT Ségolène MASSEUS
--	---	---